

**COMMUNE
D'OBERMORSCHWIHR**

68420 - Tél. 03 89 49 26 93

e-mail : mairie@obermorschwihr.fr
www.obermorschwihr.fr



ARRETE MUNICIPAL n° 04/2024
portant limitation de vitesse à 30 km dans tout le village

Le Maire d'Obermorschwihr,

- VU** le droit local,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,
- VU** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 et R 413-1,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,

CONSIDERANT la dangerosité du village, la vitesse de tous les véhicules doit être limitée à 30 km/heure,

ARRETE

Article 1^{er} :

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la commune de Obermorschwihr est limitée à 30 km/heure dans tout le village.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – quatrième partie – signalisation de prescription – sera mise en place à la charge de la commune de Obermorschwihr.

Article 3 :

Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Obermorschwihr.

Article 6 :

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, le Maire de la commune de Obermorschwihr, la Brigade Verte, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Wintzenheim.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Obermorschwihr, le 20 Février 2024

Le Maire
Bertrand HEYBERGER

